



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MONTBLEU CORDÉE

Part D : FR0010601104
MONTBLEU FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une partie de la performance des marchés d'actions européennes, en privilégiant une exposition limitée définie de façon discrétionnaire pour un horizon d'investissement de 3 ans minimum.

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion de l'OPCVM **montbleu Cordée**. Toutefois, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec un indicateur composé à 30% de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) et à 70% de l'indice Eonia capitalisé.

Montbleu Cordée est un OPCVM reposant sur une gestion discrétionnaire.

La gestion d'actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres communément appelée « stock-picking » reposant sur un processus d'investissement basé sur les 5 critères suivants : la qualité de la structure financière de la société, la qualité de son management, la visibilité de ses futurs résultats, les perspectives de croissance et l'aspect spéculatif de la valeur.

La prudence sera privilégiée à la performance.

À cette fin, l'allocation cible autour de laquelle fluctuera la gestion est la suivante :

- 30 % d'actions européennes (EEE et/ou AELE)
- 70 % de produits de taux (monétaires et obligataires).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FCP **montbleu Cordée** pourra être exposé au risque de change sur des devises hors euro jusqu'à 20% de l'actif net.

En fonction des anticipations de **montbleu finance** sur l'évolution des marchés, **montbleu Cordée** privilégiera une exposition limitée à 50% de son actif net aux actions cotées, négociées sur les marchés réglementés, de toutes capitalisations, dont les émetteurs ont leur siège social dans un ou plusieurs pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) hors pays émergents. Cette exposition sera réalisée sur des actions de tous secteurs d'activité et privilégiera les grandes capitalisations. Néanmoins, **montbleu Cordée** ne s'interdira pas l'exposition aux petites et moyennes capitalisations, tout en se limitant à 5% d'actions cotées sur Euronext Growth.

50% à 100% de l'actif net de l'OPCVM sera exposé aux produits de taux. Les produits utilisés sont des titres obligataires et des instruments du marché monétaire, à taux fixe et/ou variable, libellés en euro ou en devises, et de catégorie "Investment Grade" selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Les titres obligataires sont émis par des émetteurs souverains, publics ou privés d'un État partie à l'EEE et/ou l'AELE hors pays émergents. Les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un État membre, la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement.

L'OPCVM peut, toutefois, dans la limite de 20% de son actif net, être investi en titres obligataires (hors convertibles) à haut rendement (*high yield*), de notation inférieure à la catégorie "Investment Grade" ou non notés. Cette exposition aux taux pourra être également conduite via des OPCVM ou FIA.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier et compatibles avec la gestion du fonds.

L'OPCVM peut également détenir des ETF à effet de levier (x2 maximum) investissant dans des instruments de couverture sur indices boursiers.

Il peut également intervenir sur les :

- titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles de toutes notations ou non notées, des bons de souscription et des warrants dans la limite de 20% de son actif net.

- contrats financiers à terme, fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Ces instruments sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques d'actions et de taux, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Le fonds n'utilisera ni des dépôts, ni des acquisitions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Distribution du résultat net, distribution et/ou capitalisation des plus-values.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré de Bourse à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible,
rendement potentiellement
plus faible

À risque plus élevé,
rendement potentiellement
plus élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. De plus, le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte en capital.

La catégorie "4" de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie "1" signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans la catégorie "4" en raison de son exposition principalement aux marchés de taux et aux marchés d'actions européennes, qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale. Cela peut induire des variations fortes de la valeur liquidative et une volatilité aux taux d'intérêt sur les titres de dette privée ou de notation basse.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de l'émetteur ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ses titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

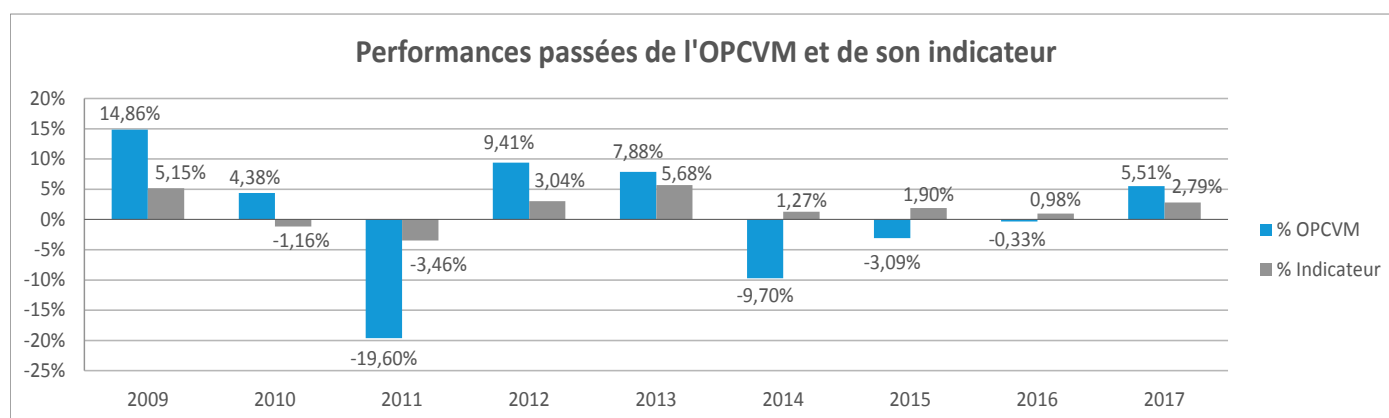
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	2% maximum
FRAIS DE SORTIE	1% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS (*)	3,18% TTC
FRAIS PRÉLEVÉS PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2016. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section "frais" du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.montbleu-finance.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis et est nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Jusqu'au 30/06/2013, celle de l'indicateur de référence ne tenait pas compte des dividendes. Depuis le 01/07/2013, elle est calculée dividendes nets réinvestis.

DATE DE CRÉATION DE L'OPCVM : 11/03/2008

DEVISE DE LIBELLÉ : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PÉRIODE : 04/12/2017 : Élargissement du périmètre d'investissement.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont pas d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : Crédit Industriel et Commercial (CIC).

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

montbleu finance - 9 rue Pasquier, 75008 PARIS - Tél. : +33 (0)1 53 43 12 12.

Ces documents sont également disponibles sur le site www.montbleu-finance.fr.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Éligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal, applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ACTUALISÉE : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de **montbleu finance** (www.montbleu-finance.fr / Informations réglementaires). Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

La responsabilité de montbleu finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PARTS : montbleu finance

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

montbleu finance est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur, ici fournies, sont exactes et à jour au 17/01/2018.